



ICOM

conseil
international
des musées
France

Le Comité national français d'ICOM – ICOM France – est le **réseau français des professionnels des musées**. Il rassemble plus de 4700 membres institutionnels et individuels, formant une communauté large et diversifiée d'acteurs répartis sur tout le territoire et venant de toutes les disciplines : beaux-arts, sciences et techniques, histoire naturelle, écomusées ou musées de société. Ensemble, les membres d'ICOM France œuvrent **à représenter, promouvoir les musées et à accompagner chacun dans ses missions professionnelles** : gestion des collections, accueil de publics élargis, formation et intégration de nouveaux métiers, adoption des nouvelles technologies, recherche de financement.

Association loi 1901 active depuis 1971, ICOM France est un acteur majeur du champ muséal, au niveau national comme à l'international, par le nombre de ses adhérents et son poids représentatif dans l'organisation non-gouvernementale du Conseil international des Musées – ICOM.



4300
membres
individuels



400
institutions



4
rencontres
par an



1
publication
annuelle

Au plan national, ICOM France

Se saisit des **questions essentielles qui concernent la communauté des professionnels des musées** et la place des musées dans le « paysage culturel ». ICOM France est à l'origine du code de déontologie des musées, qui forge depuis trente ans une culture commune entre professionnels dans le monde entier par sa traduction en 36 langues. Il le diffuse à tous ses membres et les aide à se l'approprier et à s'y référer lors de journées de réflexions sur l'évolution de la déontologie et de soirées-débats ouvertes à tous, professionnels comme étudiants.

Intervient dans le **débat public sur l'actualité et l'avenir des institutions** et des professionnels. Il est interlocuteur des décideurs publics sur les questions de politique des musées.

Suit, grâce à son réseau de membres, **les transformations à l'œuvre dans la vie des musées** : fermeture de musées et collections en danger, évolution des métiers et des compétences, modalités de l'accueil des publics, développement de la programmation événementielle, finances, équilibres public/privé, politiques territoriales... ICOM France propose chaque année, lors de son assemblée générale, une journée professionnelle qui permet à ses membres de **se retrouver et de s'exprimer sur les questions les plus vives**.

Le conseil d'administration d'ICOM France est composé d'élus et de membres de droit. Il est représentatif de toute la profession, grands et petits établissements, nationaux et territoriaux, associations professionnelles et individuels, acteurs de terrain et chercheurs. Le ministère de la Culture en est membre de droit et soutient son action.

Au plan international, ICOM France

Est le principal contributeur du Conseil International des Musées – ICOM (37 140 membres dans 141 pays), ce qui lui confère une influence et une visibilité de par le monde. ICOM France incite ses membres à s'insérer dans les trente comités internationaux thématiques du Conseil international des Musées en les informant sur les groupes de travail de ces comités et en les soutenant pour participer aux rencontres et réunions annuelles.

Est un **relais constant de l'excellence française en matière de musée** et agit de manière volontariste pour le rayonnement de la culture et de la langue françaises. Il est soutenu dans cette action par la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Est l'opérateur de l'accord France-Canada, sous la direction du Département des affaires européennes et internationales de la Direction générale des patrimoines, **soutenant le partage d'expériences des professionnels canadiens et français.**

Contribue à enrichir la définition des musées et à faire évoluer les critères d'appartenance à la profession des musées, en partage de réflexion avec d'autres comités nationaux. Il **s'investit au sein de divers réseaux de musées européens**, participe et organise des rencontres de travail sur des sujets transversaux d'importance stratégique pour les institutions et leurs agents : questions juridiques de propriété intellectuelle, évolution des notions d'intérêt public.

- Soutien à la francophonie
- Opérateur de l'accord France / Canada
- Acteur de la politique culturelle des musées en Europe
- Contributeur aux 30 comités internationaux de l'ICOM

Les musées sont porteurs d'une responsabilité scientifique, sociale et culturelle. Ils transmettent aux populations leur histoire et leur permettent de la partager. Ils rapprochent les cultures et les générations, nourrissent les émotions et le plaisir d'apprendre. Ils doivent aussi repérer, ce qui demain, fera trace de notre culture d'aujourd'hui.

ICOM France est résolument au service de ses membres pour accomplir ces missions et les accompagne dans l'exercice de leurs métiers.

Publics Réseau
Restaurer Conserver
Musée Collections
Patrimoine Transmettre

Qui peut adhérer ?

Tous les professionnels des musées ainsi que leurs institutions.

Retrouvez l'ensemble des conditions d'adhésion et les formulaires en ligne sur notre site internet.
www.icom-musees.fr

Être membre de l'ICOM c'est :

- Entrer dans la communauté des musées
- Développer les bonnes pratiques et protéger les standards d'excellence des musées
- Intégrer un réseau professionnel solide
- Participer aux évolutions des musées
- Bénéficier de services professionnels



Comité national français de l'ICOM - 13 rue Molière - 75001 Paris - Tel : 01 42 61 32 02
icomfrance@wanadoo.fr - www.icom-musees.fr